VOL. 3 AOÛT 2022

LA VOIX D'ORMSTOWN

Le bulletin d'information mensuel de la municipalité



HÔTEL DE VILLE

Municipalité d'Ormstown
Adresse: 5, rue Gale,
Ormstown, QC, J0S 1K0
Tél.: (450) 829-2625
ormstown@ormstown.ca
www.ormstown.ca
Heures d'ouverture:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
Vendredi: 9 h à 13 h

COORDONNÉES DES DÉPARTEMENTS

Directeur général __ Poste 209
Greffier _____ Poste 202
Réception _____ Poste 200
Taxation _____ Poste 207
Comptabilité _____ Poste 201
Inspection _____ Poste 206
Urbanisme _____ Poste 204
Communication, loisirs et
culture _____ Poste 205
Travaux publics ____ Poste 217

En dehors de nos heures de bureau et pour toutes urgences concernant l'aqueduc, l'égout ou le déneigement, composez le 579 912-0070.



LA MAIRESSE S'ADRESSE À VOUS

Lundi, le ler août dernier, lors de la séance du conseil, une résolution a été adoptée pour mandater la firme d'avocats DHC afin de représenter la Municipalité dans le dossier d'enfouissement et de remblai près des puits 6 et 8, situés dans la Municipalité de Franklin, puits qui fournissent l'eau potable pour la Municipalité.

Nous attendons depuis plus de six semaines maintenant que la Municipalité de Franklin nous transmette les résultats d'analyses de sols effectués à leur demande, résultats qui devaient prendre dix jours.

Vous comprendrez que la possibilité de contamination des sols entourant les deux puits exige de notre part de la diligence afin de nous assurer la sécurité de l'approvisionnement de notre eau potable.

En conséquence, le conseil a mandaté le cabinet d'avocats DHC afin de prendre tous les recours juridiques possibles pour nous assurer du maintien de la qualité de notre eau potable, le cabinet étant aussi autorisé à prendre toute action qu'il juge appropriée dans les circonstances, le tout dans les plus brefs délais. Le conseil va continuer de surveiller la situation de très près.

Christine McAleer Mairesse d'Ormstown

Permis de feu

Les permis de feu sont actuellement requis (c'est gratuit). Pour une demande, d'information et des règlements, contactez le chef pompier par courriel : ormstownfirestation@yahoo.com

Règlement sécurité incendie

Pour le règlement complet sur la prévention et la sécurité incendie, consultez le site internet <u>www.ormstown.ca</u>

La municipalité d'Ormstown offre gratuitement des détecteurs de fumée aux citoyens de la municipalité. Vous n'avez qu'à vous présenter à l'hôtel de ville située au 5 rue Gale, Ormstown et remplir un formulaire.

Le conseil municipal se réunit à l'hôtel de ville tous les premiers lundis de chaque mois, à 19 h 30, pour tenir une assemblée ordinaire. Ces assemblées peuvent être suivies en direct ou en différé sur Youtube. La prochaine assemblée aura lieu le 1er Août prochain.

ÉVÈNEMENTS



Bazar de l'Église catholique

Le 12 et 13 août 2022

L'Église catholique Saint-Malachie organise un bazar situé au 10 rue bridge, Ormstown. **VENDREDI : 8H3O À 16H00** Venez en grand nombre !! **SAMEDI : 9HOO À 14H00**

Ventes de garage autorisées

Les 19, 20 et 21 août 2022

Communiquez avec la municipalité aux 450-829-2625 pour faire paraître votre adresse sur la prochaine publication.



Tournoi de balle au profit de la Fondation Charles-Bruneau

du 26 au 28 août 2022

Terrain de Baseball du centre récréatif au 87 rue Roy, Ormstown.



Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands Québec



BIENTÔT LE DÉBUT DES CLASSES

L'année scolaire débute par 4 journées pédagogiques complètes. La première journée d'école, pour les élèves, est le 31 août 2022.

Avant la rentrée scolaire, le directeur ou la directrice de l'école concernée fera parvenir aux parents des élèves du préscolaire (maternelle), l'horaire de la rentrée progressive.

BIBLIOTHÈQUE

Activité du Club de Lecture TD pour tout le mois d'Août.



Rejoignez-nous sur le Sentier des contes du Club de lecture d'été TD

Lisez une histoire en plein air en vous promenant au fil des pages!



Heures d'ouverture:

Lundi: FERMÉ

Mardi: 13 h 00 - 20 h 00

Mercredi: 10 h 00 - 12 h 00 + 13 h 00 - 16 h 00

Jeudi: 13 h 00 - 20 h 00

Vendredi: FERMÉ

Samedi: 9 h 30 - 12 h 30

Dimanche: FERMÉ

Adresse:

55 Rue Isabelle, suite 100 Ormstown, QC JOS 1K0

Tél.: (450) 829-3249

En suivant "Le sentier des contes", les enfants et leur famille pourront parcourir page par page, sur des panneaux placés sur l'espace gazonné près de la bibliothèque, le livre "Parfois je suis un renard ", de Danielle Daniel. Pour plus d'information contactez la bibliothèque au (450) 829-3249

INFORMATIONS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

143-2022 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Ce Règlement a pour but :

- a) de contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments situés sur son territoire ;
- b) d'éliminer les nuisances générées par les bâtiments mal entretenus, en prescrivant des normes de salubrité, d'occupation et d'entretien ;
- c) d'inciter les propriétaires de bâtiments à entretenir leur propriété.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, aura lieu le 6 septembre 2022 à 18h30, à l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale à Ormstown, tout juste avant la séance régulière du conseil prévue pour cette même date.

Un avis public officiel sera affiché sur le site internet de la municipalité de même qu'aux endroits désignés dans les municipalités, un minimum de 7 jours avant la tenue de cette assemblée publique. Entretemps, le Projet de Règlement est disponible à la Municipalité ou sur le site internet au www.ormstown.ca

INFORMATIONS SUR LES ANIMAUX

CONTRÔLE DE LA POPULATION FÉLINE



L'augmentation de chats errants force la Municipalité à bouger

Plusieurs personnes ayant signalé la présence de nombreux chats errants dans le périmètre urbain et ailleurs, la Municipalité, de concert avec son contrôleur animalier (SPCA Monani-Mo) entrevoient passer à l'action face à ce qui est devenu une problématique certaine.

En ce sens, des modifications seront prévues prochainement par le dépôt d'un règlement modifiant le Règlement no 131-2020 sur le animaux domestiques et les chiens dangereux. Ces changements auront notamment pour objet :

- · Comme pour les chiens, d'obliger une licence pour les personnes propriétaires ou ayant la garde de chats;
- · Le port d'une médaille ou mieux l'intégration d'une micropuce afin de distinguer les chats dont une personne est connue pour en avoir la garde et ceux qui sont errants;

· Organisation de cliniques de micropuçage, la première opération étant gratuite.

· Programmation de périodes et de zones de capture pour les chats errants, le fait que les chats « en règle », enregistrés ou porteurs d'une micropuce, empêchant de les considérer comme errants, vu l'assurance de les identifier à une personne en ayant la garde.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de procéder à la capture de chats, seul le contrôleur animalier pouvant agir en conséquence.

Si d'autres modifications sont en vue, celles énoncées ci-dessus en constituent les principales. Enfin, la Municipalité ayant renoncé par convention à sa redevance quant au partage des coûts de licences émises pour les chiens (50%) comme il en sera pour les chats, cela compensera pour la stérilisation des chats errants.

Pour plus d'informations, suivez-nous sur le site internet de la municipalité au www.ormstown.ca , le projet de règlement devant être publié au lendemain ou au surlendemain de la séance du conseil municipal du 6 Septembre prochain.

INFORMATION IMPORTANTE

Une nouvelle signalisation s'impose

RENTRÉE SCOLAIRE À L'ÉCOLE JEAN-XXIII

Une nouvelle signalisation s'impose

Le nombre d'élèves de niveau primaire étant à la hausse, le Centre des services scolaires de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) a opté pour un changement d'orientation de l'École Jean-XXIII sur la rue Cross, celle-ci devant dès la rentrée des classes à la fin août 2022 passer de la formation professionnelle à celle de l'enseignement régulier de niveau primaire pour les 1ère 2e et 3e années.

Ce changement de cap répondant à un besoin criant, la Municipalité se doit de créer un corridor scolaire et ainsi de diminuer la vitesse à 30km/h plutôt que celle de 40km/h actuellement en vigueur. C'est en ce sens qu'a été adopté le règlement modifiant le Règlement de circulation lors de la séance régulière du conseil municipal du 1er août 2022. Les voies de circulation touchées par ce changement sont les rues Cross et Barrington sur toute leur longueur, de la route 201 jusqu'au 15 de la rue du Prince-Albert ainsi que la rue Church (de la rue Lambton jusqu'à celle du Prince-Albert). Si la nouvelle signalisation est en voie d'être annoncée sur ces rues très prochainement, aucune contravention ne pourra être émise avant le 31 août, jour de la rentrée des classes.

Si d'autres mesures sont présentement à l'étude, dont le marquage d'espaces piétonniers là où c'est possible, les changements nécessités afin de faciliter le transport par autobus scolaire (surtout sur la rue Barrington), une rencontre a été tenue avec les principales personnes concernées (Rona, Autobus Leduc) afin d'adopter le ou les scénarios les moins dérangeants tout en étant à la fois les plus sécuritaires. La collaboration est excellente et l'option de faire de Barrington un sens unique est mise de côté pour le moment, tous désirant y aller d'une période d'essai, avec la collaboration du public circulant dans les environs.

Programme RénoRégion

Des modifications à la hausse et plus avantageuses

Pour les personnes ayant des améliorations à faire dans leur résidence ou autre bâtiment ou installation et qui n'en ont pas nécessairement les moyens financiers (votre revenu est pris en considération), le programme a été revu à la hausse le 29 juin 2022 et voici quelques-unes des nouvelles normes établies qui peuvent vous permettre de procéder à des rénovations :

- · La fixation de la valeur uniformisée maximale d'un logement admissible à 150 000 \$ pour les trois prochaines années;
- · L'augmentation du montant d'aide financière maximale à 20 000 \$ ou 25 000 \$ selon le revenu du ménage;
- · L'augmentation du coût minimum des travaux admissibles à 3 500 \$;
- · La révision des critères d'admissibilité de certains travaux (installations septiques, bâtiment inachevé, rénovations en cours ou laissées en suspens).

Pour toute assistance concernant l'application PAH (programme d'amélioration de l'habitat), composez le 418 643-4035 (ou le 1 800 643-4315), puis choisissez l'option 1 et l'option 5. Vous pouvez également écrire à : assistancepah@shq.gouv.qc.ca.